

Acte certifié exécutoire

Envoi : 12/09/2017

Réception par le Préfet : 12/09/2017

Publication : 15/09/2017



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil départemental Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission permanente

N° CP-2017-8-10-3

Séance du vendredi 8 septembre
2017

MISE EN OEUVRE DE LA POLITIQUE DEPARTEMENTALE D'INSERTION POUR 2017 : PROJETS DES COMMISSIONS TERRITORIALES DES SOLIDARITES ACTIVES (CTSA)

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, M. GRAPPE, Mme GROFF, M. HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, MM. STRAUMANN, TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES :

MM. HABIG, SCHELLENBERGER

La Commission permanente du Conseil départemental,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,

VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1er septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,

VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-2-4-2/n° CD-2017-2-10-2 du 17 mars 2017 portant sur la Politique de la Solidarité,

VU le Règlement Financier du Département,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Accorde dans le cadre de la politique départementale d'insertion des subventions d'un montant total de 23 600 € pour les huit projets CTSA, telles que détaillées dans les tableaux annexés à la présente délibération,
- ❖ Autorise leurs versements en une seule fois aux porteurs des actions,
- ❖ Autorise la Présidente du Conseil départemental à signer toutes les pièces nécessaires au versement de ces subventions,
- ❖ Précise que les dépenses correspondantes d'un montant total de 23 600 € seront prélevées sur le Programme H712 – Chapitre 017 – Fonction 561 - Nature 6574.

La Présidente .



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité